



Audition par la police, quels sont mes droits ?

Par **jp5816**, le **09/04/2015 à 23:36**

Bonjour, je vais être mandé pour une audition dans peu de temps et j'aimerais connaître mes droits avant d'y aller. J'espère que vous pourrez m'aider.

Je vous explique la situation:

La semaine dernière, une amie s'est fait arrêter lorsqu'elle achetait de la drogue en bas de chez moi car elle passait la nuit à la maison. Elle a simplement été auditionnée puis relâchée.

Cependant, aujourd'hui la police l'a appelée en lui demandant mon identité, et lui disant qu'ils avaient trouvé des messages dans le téléphone du dealer qui prouvait que j'avais moi aussi acheté à celui-ci (ce qui est vrai). Ils lui ont donc dit qu'ils allaient m'auditionner afin de constituer des preuves pour l'emprisonnement des dealers. Et ils lui ont assuré qu'en aucun cas j'aurai des problèmes ou un casier judiciaire.

J'ai donc quelques questions:

- Est-ce que je risque vraiment rien ? Sachant que je n'ai pas été pris en flagrant délit, et que je n'ai rien en ma possession actuellement ?
- Est-ce que après mon audition, les dealers peuvent être mis au courant de mon identité ? Car ce seront des preuves pour leur procès.
- Puis-je refuser de témoigner si cela me met en danger ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses...

Par **Marine90**, le **10/04/2015 à 14:32**

Bonjour,

Ceci est une audition et non pas une garde à vue, vous vous y rendez obligatoirement mais vous êtes libre de partir à tout moment, l'audition ne peut durer plus de 4 heures, si vous risquez quelque chose, le policier doit vous en informer, même si vous n'avez pas été pris en flagrant délit, il peut exister des preuves indirectes qui prouvent que vous avez détenu de la drogue, fait réprimé en tant que délit. Lors de l'audition vous avez aussi le droit de vous taire. Si vous refusez de témoigner, vous pouvez être poursuivi pour obstruction à la justice.

Cordialement.

Par **jp5816**, le **11/04/2015** à **16:32**

Merci beaucoup pour cette réponse claire, détaillée et rapide !!!